

Direction des services techniques et  
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/OR/NM-250124-0148

**ARRETE N° ARR/2025/ST/056**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'organisation de la course Oxyg'Hem des enfants au complexe sportif Michel Hidalgo à Hem, le vendredi 23 MAI 2025, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement de ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le vendredi 23 MAI 2025, le stationnement sera interdit de 6h00 à 17h00 sur le parking du complexe sportif Michel Hidalgo rue des 3 Baudets à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Hem.

**ARTICLE 3** : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille et au Centre de Secours de Roubaix.

Fait à HEM, le 29 JAN. 2025

Pour le Maire de Hem et par délégation,  
l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux,  
à la Voirie et aux Numérique.

